

2016/2017

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DES YVELINES

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), introduit par la loi généralisant la mise en place du RSA, constitue le nouveau cadre contractuel permettant de formaliser les engagements du Conseil Départemental des Yvelines et des partenaires au service d'une ambition commune : le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

L'agence d'insertion des Yvelines ActivitY', créée en 2015 à l'initiative de l'Etat et du Département, qui prend la forme d'un groupement d'intérêt public, doit incarner le PTI en réunissant en son sein l'ensemble des partenaires publics et privés de l'insertion du département. Elle a pour mission d'assurer la coordination des acteurs, de leurs actions et la mise en synergie de leurs complémentarités.

Pour ce faire, elle sera accompagnée par des cellules insertion réparties sur l'ensemble du territoire yvelinois, en charge de développer des déclinaisons locales du PTI.

➤ **Rénovation du partenariat insertion dans les Yvelines**

L'accompagnement des Yvelinois les plus éloignés de l'emploi est aujourd'hui caractérisé par la complexité et la dispersion de l'action des différents acteurs de la « nébuleuse de l'insertion » (Etat, Département, DIRECCTE, CCAS, PLIE, etc) et dont l'efficacité reste à renforcer.

En effet, le partenariat yvelinois est marqué par une méconnaissance réciproque de l'offre des différents partenaires. Cette méconnaissance conduit les uns et les autres à produire une offre qui peut intervenir en concurrence avec celle du voisin, ou à générer l'utilisation de fonds spécifiques au détriment du droit commun, rendant l'offre d'insertion départementale inopérante.

Cette offre est restée uniquement descendante en direction des acteurs de terrain, ne permettant pas à ces derniers de prendre en main l'animation de la politique d'insertion au local. Ceci a engendré une méconnaissance de l'offre par ces derniers qui ne se sont pas appropriés les outils mis à leur disposition.

La méconnaissance des besoins des professionnels de terrain et l'absence de stratégie concertée n'a pas permis la mise en place de réponses rapides aux besoins identifiés par ces derniers.

Le renforcement des outils de collaboration et de coordination restent donc à intensifier sur le territoire des Yvelines à travers du PTI.

➤ **Plan d'action du PTI 2016-2017**

Trois axes sont proposés :

A- Organiser les parcours d'insertion

- Améliorer la connaissance des publics
- Améliorer le dispositif RSA
- Réduire la distance à l'emploi

B- Développer l'offre d'insertion professionnelle

- Favoriser l'immersion dans l'emploi
- Créer des opportunités d'activité innovantes
- Décliner une offre par public type ou thématique spécifique

C- S'appuyer sur la dynamique territoriale

- Développer une démarche concertée avec les territoires
- Optimiser les moyens
- Définir la gouvernance de l'insertion

➤ Renforcement des moyens alloués au PTI

L'agence d'insertion des Yvelines ActivitY' dispose notamment des crédits du Programme Départemental d'Insertion (PDI) mis à disposition par le Département, des crédits d'Etat de l'Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi (APRE). Au-delà, il est prévu de solliciter le Fonds Social Européen (FSE) pour lequel le Département est organisme intermédiaire.

Les Fonds Départementaux d'Insertion et fonds de revitalisation de l'Etat sont autant de leviers financiers supplémentaires qui seront mis au service des actions à réaliser en 2016 et en 2017.

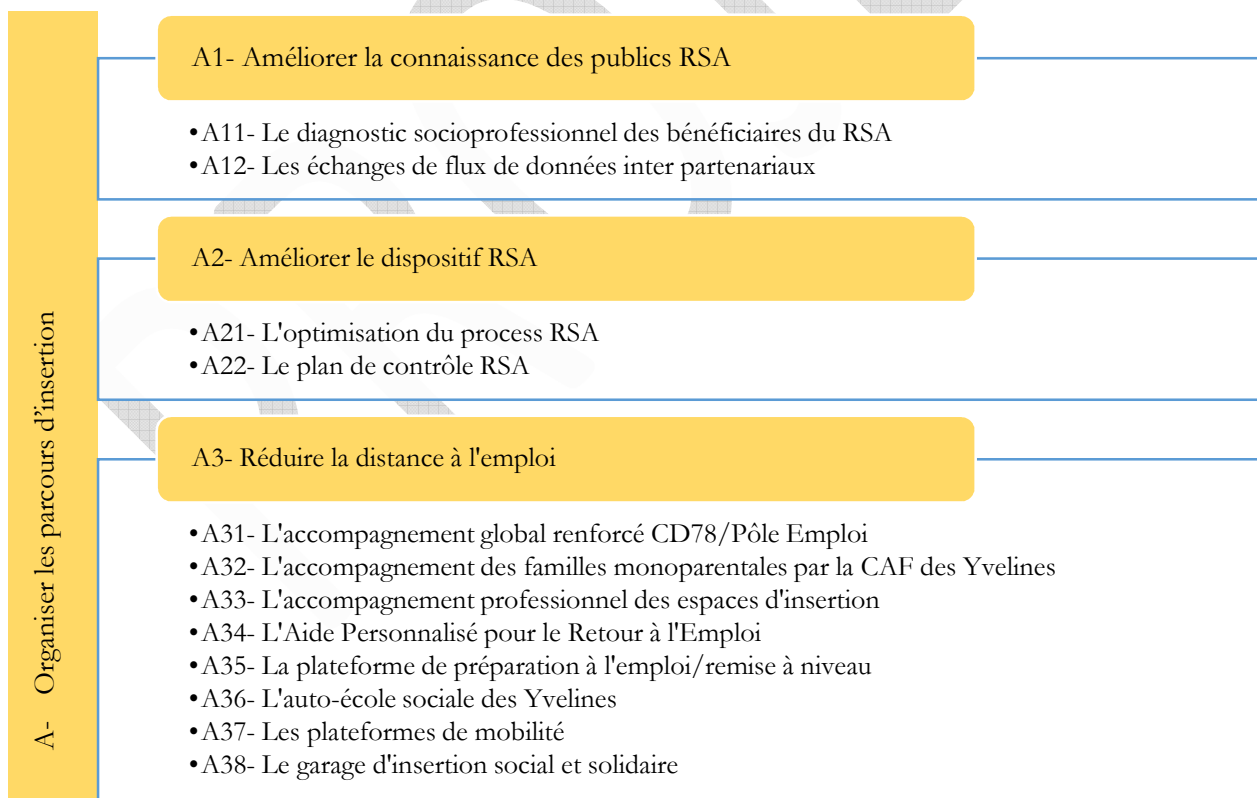
➤ Signataires du PTI

Le PTI associe l'ensemble des partenaires incontournables :

- L'État (Préfecture et DIRRECTE)
- Pôle emploi,
- La Mutualité sociale agricole (MSA),
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Les entreprises partenaires de l'insertion.

➤ La déclinaison du PTI

Le PTI correspond à la mise en œuvre des objectifs opérationnels du PDI. Il se décline en fiches action opérationnelles.



B- Développer l'offre d'insertion professionnelle

B1- Favoriser l'immersion dans l'emploi

- B11- Les contrats aidés CUI-CAE et CUI-CIE
- B12- L'emploi dans les SIAE (AI, ACI, EI)
- B13- Les Entreprises d'Entraînement Pédagogique

B2- Créer des opportunités d'activité innovantes

- B21- L'ingénierie des clauses d'insertion
- B22- Les brigades vertes
- B23- L'insertion par la numérisation
- B24- Les aides financières au développement de l'ESS
- B25- Les plateformes de formation aux métiers des Services à la Personne
- B26- L'ation interdépartementale de formation aux métiers de la grande distribution
- B27- Le partenariat avec le Centre de Promotion par la Formation (restauration)
- B28- Les plateformes de formation aux métiers des BTP
- B29- Le partenariat avec les entreprises yvelinoises

B3- Les actions en directions des publics spécifiques

- B31- Le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT) pour les jeunes diplômés
- B32- Le partenariat avec FACE pour les jeunes bénéficiaires du RSA sans qualification
- B33- L'aide au parcours de création d'entreprise

C- S'appuyer sur la dynamique territoriale

C1- Développer une démarche concertée avec les territoires

- C11- Les cinq pactes territoriaux d'insertion locaux

C2- Optimiser les moyens

- C21- ActivitY': agence d'insertion des Yvelines
- C22- Les cellules insertion des Maisons départementales de territoire

C3- Définir la gouvernance de l'insertion

- C31- Les comités techniques territoriaux

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A1- Améliorer la connaissance du public RSA

A11- Le diagnostic socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA

OBJECTIFS ➤ Adapter l'offre d'insertion aux profils des bénéficiaires.

ACTIONS

Eléments de contexte :

La connaissance du public RSA est fondamentale pour garantir la pertinence des choix de politique : cela passe par la montée en puissance de la base de données propre au Département mais également par l'opportunité de coopérations plus poussées avec Pôle emploi.

Contenu de l'action :

Le Département met en place, via le logiciel de gestion du RSA, un questionnaire dématérialisé adossé à la procédure d'instruction de la demande de RSA. Cet outil vise une identification systématisée des profils socioprofessionnels des bénéficiaires du RSA et doit permettre de dresser des profils statistiques nécessaires à la déclinaison d'une offre de mise en activité calibrée au plus près des potentiels des personnes.

La généralisation du questionnaire mis en place en 2015, doit permettre non seulement de connaître le profil de chaque bénéficiaire tant social que professionnel à travers des items relatifs au parcours scolaire, aux centres d'intérêts, la dernière activité et sa durée, la catégorie socio professionnelle et le domaine d'emploi recherché.

En 2016, l'exploitation de cette base de données départementale est appelée à devenir un véritable outil d'aide à la décision pour les professionnels par :

- La mise à disposition de l'ensemble de l'offre existante tant au niveau local que départemental mais également qu'elle relève du PDI ou non.
- L'affichage en parallèle de chaque profil et des actions susceptibles de lui correspondre.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Démarrage au 1er janvier 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY
- Département des Yvelines
-

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A1- Améliorer la connaissance du public RSA

A12- Les échanges de flux de données inter partenariaux

OBJECTIFS ➤ Adapter l'offre d'insertion aux profils des bénéficiaires.

ACTIONS

Eléments de contexte :

La meilleure connaissance des publics bénéficiaires du RSA passe par les échanges de flux de données avec les partenaires de l'insertion. La CAF et le Département sont depuis longtemps engagés dans cette démarche conjointe d'échanges de flux à laquelle s'est jointe la MSA. En 2015, le Département et Pôle Emploi se sont lancés dans une expérimentation afin de mettre en place les flux de données entre leurs deux systèmes informatiques.

Contenu de l'action :

Ce nouveau partenariat prévoit des échanges automatisés de données à caractère personnel relatifs à l'orientation et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA entre le système d'information de Pôle emploi et celui du Département, installés aux seules fins, pour chaque partie, d'enrichir d'un certain nombre de données les dossiers des bénéficiaires du RSA.

Les données échangées permettront à Pôle emploi d'avoir connaissance des orientations effectuées par le Département pour une mise en œuvre rapide de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et au Département de prendre les décisions d'orientation en connaissance du profil des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi et d'effectuer le suivi des bénéficiaires du RSA accompagnés par Pôle emploi. Pôle emploi met à disposition du Département, un fichier des bénéficiaires du RSA du département enrichi des données relatives à la demande d'emploi selon une fréquence mensuelle pour la totalité des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (fichier stock). Il est prévu qu'à terme, la fréquence devienne quotidienne pour les nouveaux entrants dans le dispositif (fichier flux).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Mise en œuvre opérationnelle prévue au 1^{er} trimestre 2016.

PARTENARIAT

Pilote : ActivitY'

Partenaires :

- CAF des Yvelines
- Département des Yvelines
- MSA des Yvelines
- Pôle Emploi 78

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A2 – Améliorer le dispositif RSA

A21- L'optimisation du process RSA

- OBJECTIFS**
- Contenir les dépenses liées au RSA ;
 - Mieux connaître les bénéficiaires du RSA pour mieux les accompagner ;
 - Donner la priorité à la politique de mise en activité du département.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Les dépenses destinées au versement de l'allocation RSA sont en forte augmentation : de 113 M€ en 2014, à 128M€ en 2015, le montant pourrait atteindre 145M€ en 2016.

Face à cette augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RSA, une révision des processus et de l'organisation du Département s'impose, notamment pour mieux connaître les bénéficiaires entrant dans le dispositif et de ce fait mieux les accompagner.

Action 1 : Création de plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation RSA sur les territoires, afin de :

- Maîtriser l'entrée dans le dispositif et l'accès aux droits ;
- Disposer d'une connaissance systématique de problématiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA ;
- Orienter les bénéficiaires vers le dispositif d'accompagnement et le parcours d'insertion les plus adapté à leurs profils.

La mise en œuvre:

- Neuf équipes resserrées, mieux formées, constituées de professionnels spécialisés dans l'évaluation de l'employabilité ou de la distance à l'emploi des personnes. (18 ETP) ;
- Un partenariat renforcé avec la CAF, permettant de garantir les transferts d'informations sous 10 jours, pour réaliser des accueils rapides dans les services, et assurer le paiement de l'allocation par la CAF.

Action 2 : Création d'équipes dédiées à l'insertion sociale et professionnelle afin d'accompagner de manière intensive les personnes ayant un potentiel d'employabilité permettant d'envisager une mise en activité dans les 6 mois à 1 an.

La mise en œuvre:

Neuf équipes spécialisées et formées au suivi spécifique des bénéficiaires du RSA (36 ETP) au sein des Maisons départementales des Yvelines.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Janvier 2016

PARTENARIAT

Pilote : Département des Yvelines/DGA Solidarité

Partenaires

- CAF des Yvelines
- MSA
- Pôle Emploi 78

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A2 – Améliorer le dispositif RSA

A22- Le plan de contrôle RSA

- OBJECTIFS
- Contenir les dépenses liées au RSA ;
 - Lutter contre la fraude.

ACTIONS

Eléments de contexte :

La maîtrise des dépenses RSA doit passer par une révision des procédures de travail internes au Département.

Outre le contrôle systématique des devoirs, des moyens nouveaux, complémentaires à ceux de la CAF, doivent être mis en place pour détecter les fraudes.

Action 1 : Le contrôle systématique du respect des devoirs

Le pendant d'un process RSA maîtrisé est une politique de contrôle systématique du respect des devoirs.

Ainsi, le croisement des fichiers Solis et Pôle Emploi permettra de mettre en évidence les bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi qui n'y sont pas inscrits ainsi que les bénéficiaires orientés vers un accompagnement du Département n'ayant jamais eu de contrat.

Ces bénéficiaires devront, en cas de non manifestation auprès des référents uniques, faire l'objet d'une orientation vers l'Equipe pluridisciplinaire pour sanction.

Action 2 : La mise en place d'une cellule de lutte contre la fraude au sein du département

Après négociation avec les administrations détentrices de fichiers et sécurisation juridique et technique des rapprochements de fichiers, cette section réalisera des rapprochements de données pertinents complémentaires à ceux de la CAF (notamment Taxe foncière et à terme FICOBA). Ces rapprochements permettront de détecter de nouvelles anomalies, qui seront soumises pour contrôle aux agents assermentés de la CAF.

Ce travail est complété par des actions de prévention des indus de RSA en lien avec la CAF et d'augmentation du taux de recouvrement des indus en lien avec la Paierie et l'agent comptable de la CAF.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Janvier 2016.

PARTENARIAT

Pilote : Département des Yvelines/ DGA Solidarité

Partenaires :

- CAF des Yvelines
- MSA
- Pôle Emploi 78
- DGFIP

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A31- L'accompagnement global renforcé Département/Pôle Emploi

- OBJECTIFS**
- Développer de nouveaux modes de prise en charge des publics en insertion ;
 - Favoriser la mise en synergie de compétences partenariales complémentaires.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

Considérant la complémentarité de leurs missions d'action sociale et d'insertion professionnelle, Pôle emploi et le Département des Yvelines ont décidé de mettre en synergie leurs expertises individuelles dans le but d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, confrontés à des difficultés cumulées d'ordre social et professionnel.

Contenu de l'action :

Cette nouvelle collaboration expérimentale fait l'objet d'une convention signée en 2015 qui doit permettre à 1600 demandeurs d'emploi de bénéficier d'une prise en charge simultanée sur le plan social et professionnel, fondée sur une approche de leurs besoins et non sur une logique statutaire.

La convention signée par les deux institutions prévoit trois axes d'intervention :

- 1) « L'accès aux ressources sociales », qui vise l'amélioration de l'interconnaissance de l'offre d'insertion sociale et professionnelle des professionnels dédiés à ce dispositif, afin d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement réalisé.
- 2) « L'accompagnement global renforcé », axe majeur de la convention qui a conduit à la création de 32 ETP dédiés à un accompagnement conjoint des Yvelinois en difficulté (16 ETP de travailleurs sociaux côté Département en binôme avec 16 conseillers dédiés Pôle Emploi) ;
- 3) « Le suivi social exclusif », qui prévoit l'orientation d'un demandeur d'emploi vers le seul accompagnement social lorsque ce dernier présente des freins sociaux bloquant manifestement la recherche d'un emploi.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires est envisagée pour 2016 et 2017, au regard des premiers résultats qui attestent que plus de 250 Yvelinois ont retrouvé un emploi ou accéder à une formation en cinq mois de mise en œuvre.

PARTENARIAT

Partenaires :

- Département des Yvelines
- Pôle Emploi 78

Services impliqués :

- Mission FSE
- DGA Solidarités
- ActivitY'
- Agences Pôle Emploi
- Maisons des Yvelines/cellules insertion

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A32- L'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA par la CAF

- OBJECTIFS**
- Développer de nouveaux modes de prise en charge des publics en insertion ;
 - Favoriser l'émergence d'une fonction d'accompagnement adaptée au public RSA.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le Département peut en application de l'article L.262-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles confier, par convention la conclusion du contrat d'engagement ainsi que les missions d'insertion qui en découlent à l'un des organismes chargé du service du revenu de solidarité active mentionné dont fait partie la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

De son côté, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017, la CAF des Yvelines contribue à améliorer le parcours d'insertion sociale des personnes et des familles en situation de précarité.

Contenu de l'action :

Depuis 2011, le Département a confié par convention à la Caf des Yvelines l'accompagnement social renforcé de 1 000 familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle majoré sur la base de trois axes d'intervention :

- Proposer un accompagnement personnalisé visant à soutenir l'insertion sociale et à mobiliser la personne sur une dynamique d'insertion professionnelle ;
- Identifier, proposer et contractualiser avec le bénéficiaire, à partir d'un diagnostic de sa situation (isolement, parentalité, relations familiales, conditions de logement, santé, freins à l'insertion...), les actions à engager et les démarches respectives à effectuer dans le cadre du contrat d'engagement réciproque ;
- Valoriser et mobiliser les potentialités de la personne accompagnée ainsi que les ressources et les leviers de l'intervention sociale de la CAF et de ses partenaires pour soutenir les démarches d'insertion sociale et construire les passerelles vers l'insertion professionnelle.

Dès 2016, au regard de ses compétences, le Département souhaite étendre l'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA à la seule CAF des Yvelines, soit 3 000 familles, à l'exclusion de celles accompagnées par les services sociaux du département dans le cadre de la protection de l'enfance.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Nouvelle convention : janvier 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- Département des Yvelines
- CAF des Yvelines
- ActivitY'

Services impliqués :

- DGA Solidarité
- Maisons des Yvelines/Pôle social

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A33- L'accompagnement professionnel des Espaces d'Insertion

- OBJECTIFS**
- Développer de nouveaux modes de prise en charge des publics en insertion ;
 - Favoriser l'émergence d'une fonction d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

Cinq espaces d'insertion socio-professionnelle étaient jusqu'alors financés par le Département, portés par trois structures différentes et avec des contenus d'accompagnement hétérogènes et insuffisamment axés sur le retour à l'emploi.

Contenu de l'action :

Le Département souhaite désormais marquer l'orientation qu'il prend en matière de mise en activité des bénéficiaires du RSA par le biais du lancement d'un appel à projet pour l'implantation de six espaces « professionnels » d'insertion en faveur de 600 bénéficiaires du RSA au minimum par an.

Ces espaces devront accompagner les bénéficiaires du RSA à la construction de leur projet professionnel et à sa mise en œuvre, par le biais d'un accompagnement individuel et d'ateliers collectifs.

Si l'accompagnement individuel vise la remobilisation de la personne sur son projet d'insertion, les ateliers collectifs devront viser le retour à l'emploi avec une offre du type :

- ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi,
- ateliers de recherche d'emploi,
- ateliers sur l'environnement professionnel
- ateliers de remise à niveau (préparation des tests de sélection...).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Lancement de l'appel à projet au dernier trimestre 2015 pour un démarrage en janvier 2016.

PARTENAIRES

Pilote : ActivitY'

Partenaires :

- Département des Yvelines/MDY/Pôle social
- Département des Yvelines/MDY/Cellules insertions
- Equipes accompagnement global renforcé Pôle Emploi/Département
- CAF des Yvelines

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A34- L'Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi (APRE)

OBJECTIFS ➤ Lever les freins financiers aux parcours d'insertion.

ACTIONS Eléments de contexte :

Le Département des Yvelines a récupéré en 2015 la gestion du dispositif APRE Locale (Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi), qui n'était plus mis en œuvre sur le département depuis décembre 2012.

L'APRE locale est un dispositif ciblé sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA afin de lever les freins financiers à leur reprise d'activité, en les aidant à faire face aux frais occasionnés par celle-ci. Les aides financières de l'APRE concourent notamment à la mobilité, la garde d'enfants, la présentation personnelle et l'acquisition de matériel, le logement, les frais annexes de formation, la santé, la reprise d'emploi.

Le Département a signé une convention avec l'Etat afin de récupérer l'ensemble des crédits non consommés en 2013, 2014 et les crédits 2015, soit plus de 1,3M€ au service du retour à l'emploi des yvelinois.

Contenu de l'action :

L'APRE est mobilisable dans les situations de :

- Prise ou reprise d'activité professionnelle (accès à l'emploi, augmentation du volume d'heures travaillées), pendant les trois premiers mois ;
- Participation à une formation (qualifiante ou diplômante, stage de pré qualification, de validation des compétences, de préparation et passage de concours, de remise à niveau, de mise en situation professionnelle), ou action d'insertion professionnelle, pendant la durée de l'action.

Ces aides qui sont cumulatives ne peuvent pas excéder un plafond de 5 000 euros par personne et par an (mobilité, formation, garde d'enfant et achat de matériel professionnel).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Le dispositif est mobilisable depuis le mois de juillet 2015 et sa gestion a été confiée par le Département à l'agence ActivitY'.

PARTENARIAT

Pilote : La DIRECCTE 78
Gestionnaire : ActivitY'

Prescripteurs :

- Agences Pôle Emploi
- Missions Locales
- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Equipes accompagnement global renforcé (Pôle Emploi/Département)

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A35- La plateforme de préparation à l'emploi/ remise à niveau

- OBJECTIFS**
- Permettre aux bénéficiaires du RSA yvelinois d'acquérir les savoirs de base facilitant l'entrée en formation, en emploi, ou le maintien dans l'emploi.
 - Aider à la construction des projets professionnels des bénéficiaires du RSA yvelinois.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Une enquête réalisée auprès des équipes sociales du Département a permis de mettre en exergue quelques-uns des freins majeurs à l'insertion des bénéficiaires du RSA yvelinois : illettrisme, difficultés linguistiques, méconnaissance des codes du travail...

L'offre en matière de remise à niveau est insuffisante sur le département et difficilement accessible aux seuls bénéficiaires du RSA. Aussi, le Département lance une plateforme de préparation à l'emploi en direction de 400 bénéficiaires du RSA.

Contenu de l'action :

La plateforme comprendra :

- 1) Une première phase d'évaluation des savoirs de base des bénéficiaires du RSA qui permettra de définir, en lien avec les attentes, les capacités et le projet professionnel du demandeur, le programme de formation adapté : remise à niveau, découverte métiers
- 2) Un module « découverte des métiers » visant la construction et/ou la validation du projet professionnel. Le module est destiné à tout BRSA avec ou sans projet professionnel. Il se déclinera sous la forme d'ateliers d'aide à l'orientation professionnelle par la découverte de filières métiers dites « en tension » ou dans le cadre de périodes d'immersion afin de confronter les bénéficiaires à la réalité du métier auxquels ils se destinent.
- 3) Un module de remise à niveau à la carte en fonction des besoins identifiés via le diagnostic : maths, français, ateliers de raisonnement logique, ateliers numériques, apprendre à apprendre, savoir être.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Une expérimentation, portée par l'IFSY est en cours depuis le 1^{er} octobre 2015 en lien avec la cellule insertion de Saint-Quentin-en-Yvelines et devrait donner lieu à généralisation au premier trimestre 2016.

PARTENARIAT

Pilote : ActivitY'
Porteur : IFSY

Prescripteurs :

- Agences Pôle Emploi
- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Equipes accompagnement global renforcé (Pôle Emploi)

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A36- L'auto-école sociale des Yvelines

- OBJECTIFS**
- Lever les freins à l'insertion liés à la mobilité ;
 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par le développement de l'autonomie des publics en insertion.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'accès à l'emploi et à la formation. Il nécessite toutefois des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Le Département des Yvelines s'est engagé dès 2008 dans une politique d'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans par le versement d'une aide forfaitaire de 500 euros, et souhaite compléter le dispositif par la création d'une auto-école sociale.

L'association Sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte des Yvelines a conventionné en avril 2015 avec le Département pour constituer une auto-école sociale en direction des personnes confrontées à des difficultés sociales, comportementales ou cognitives incompatibles avec l'apprentissage classique du permis de conduire.

Contenu de l'action :

Cette auto-école sociale permettra à 150 Yvelinois en difficulté de passer leur permis de conduire avec un accompagnement spécifique :

- 1) Accompagnement pédagogique renforcé ;
- 2) Accompagnement vers l'obtention d'un premier niveau de qualification « mobilité » : ASSR, BSR ;
- 3) Accompagnement vers l'obtention du code de la route (jusqu'à 100h d'enseignement) et de la conduite (Jusqu'à 60h)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Démarrage janvier 2016 : cohorte de 20 BRSA dans le cadre d'une expérimentation centre, sud Yvelines et Versailles Grand Parc, avant élargissement à l'échelle départementale par la création d'une annexe sur le territoire Seine Aval. Dans l'attente de l'agrément auto-école délivré par la DIRECCTE conditionné à des travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité.

PARTENAIRES

Pilote : ActivitY'

Porteur : Association La Sauvegarde de l'Enfance

Services impliqués :

- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Equipes accompagnement global renforcé (Pôle Emploi)
- La DIRECCTE 78

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A37- Les plateformes de mobilités

- OBJECTIFS**
- Lever les freins à l'insertion liés à la mobilité ;
 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par le développement de l'autonomie des publics en insertion.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Une enquête réalisée auprès des équipes sociales du Département a permis de mettre en exergue quelques-uns des freins majeurs à l'insertion des bénéficiaires du RSA yvelinois parmi lesquels la problématique de mobilité.

La problématique de la mobilité revêt différents aspects qui vont de la seule difficulté à la mobilité spatiale, jusqu'à celle de la mobilité psychologique.

L'offre d'accompagnement à la mobilité est peu développée sur le département et est essentiellement centrée sur deux intercommunalités (CASQY, CA2RS).

Contenu de l'action :

Deux plateformes mobilité couvrant l'ensemble du territoire yvelinois vont être déployées dans le cadre d'une procédure d'appel à projet.

Elles auront pour objectif de proposer une offre d'accompagnement à la mobilité en direction de 300 bénéficiaires du RSA par an, adaptée à leurs besoins.

Suite à la réalisation de bilans de compétences individuels, elles devront proposer une offre de formation et des services pédagogiques (accompagnement à l'utilisation des transports en commun, lecture de plans...) et proposer des solutions matérielles aux bénéficiaires (location de véhicules, auto-partage, covoiturage...) afin de renforcer l'autonomie des personnes dans leurs déplacements.

Elles devront également proposer un accompagnement spécifique afin de résoudre les difficultés de « mobilité psychologique » des bénéficiaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Lancement de l'appel à projet dernier trimestre 2015 pour démarrage en janvier 2016.

PARTENARIAT

Pilote : ActivitY'

Porteur : A déterminer via procédure d'appel à projet

Services impliqués :

- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Equipes accompagnement global renforcé (Pôle Emploi)

ORGANISER LES PARCOURS VERS L'EMPLOI

A3 – Réduire la distance à l'emploi

A38- Le Garage Social et Solidaire des Yvelines

- OBJECTIFS**
- Lever les freins à l'insertion liés à la mobilité ;
 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par le développement de l'autonomie des publics en insertion.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

Selon une étude réalisée par le cabinet Auxilia en 2013 sur les territoires ruraux du département (Centre et Sud), un tiers des personnes en insertion dispose d'un véhicule, un quart ne dispose d'aucun moyen pour se déplacer. 50% des personnes en insertion ont déjà refusé un emploi ou une formation pour des problèmes de mobilité et 28% ont abandonné un travail ou une formation pour ces raisons.

Le véhicule paraît dès lors une des réponses au besoin d'autonomie mais son coût d'acquisition et de fonctionnement est souvent bloquant.

Contenu de l'action :

Création d'un garage social et solidaire spécialisé dans l'entretien et la vente de véhicules, et la formation qualifiante de salariés en insertion sur les métiers de la mécanique.

Il devra notamment proposer sur prescription des services sociaux:

- Des prestations d'entretien de véhicules à bas coûts ;
- Un accompagnement au public qui souhaite effectuer lui-même sa prestation à un tarif préférentiel (self repair) ;
- Des véhicules à la vente à bas coûts ;
- Des véhicules à la location (vélos, scooter, automobile) ;
- Des transports individualisés.

Il devra également permettre l'embauche de salariés en parcours d'insertion, leur formation et l'accompagnent vers l'emploi durable (ou une formation qualifiante de plus de six mois).

Au cœur de l'Economie Sociale et Solidaire, le GSS devra adopter une démarche de Développement Durable notamment concernant :

- L'embauche de collaborateurs proches du site ;
- La définition d'un projet social qui devra respecter les critères définis dans la norme AFAQ AFNOR EI ;
- Le recyclage des déchets (pièces, fluides, automobiles).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Démarrage souhaité 1^{er} trimestre 2016.

PARTENAIRES

Pilote : ActivitY'

Porteur : A déterminer

Partenaires :

- Norauto
- Renault Retail
- Wimoov
- La DIRECCTE 78

Services impliqués :

- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Maisons des Yvelines/Pôle social

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B1 – Favoriser l'immersion dans l'emploi

B11 – Les contrats aidés CUI-CAE et CUI-CIE

- OBJECTIFS**
- Développer des outils supports de l'insertion ;
 - Développer l'employabilité des bénéficiaires du RSA.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 a généralisé le Revenu de Solidarité Active avec pour objectif prioritaire le retour à l'emploi des bénéficiaires. Ce volet se traduit notamment par la mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui se décline sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand et d'un Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand.

Pour la mise en œuvre du CUI, un arrêté du Préfet de Région fixe chaque année le montant des aides de l'Etat pour les CAE et les CIE ainsi que les taux de prise en charge des contrats en faveur des bénéficiaires du RSA à la charge du Département (respectivement un taux de 80% et 30% en 2015).

Contenu de l'action :

Le Département va renouveler son engagement auprès des services de l'Etat à travers la signature d'une nouvelle Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). Cette dernière fixe les modalités d'intervention quantitative et financière du Département et de l'Etat dans la mise en œuvre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand et des Contrats Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand.

Sur la période 2016-2017, le Département renouvelle sa participation au cofinancement de 400 Contrats Unique d'Insertion CAE et CIE. Ce support d'activité et d'immersion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA constituera un levier supplémentaire dans le montage de projets autour des filières en tension.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Préparation d'une nouvelle CAOM 2016-2017 dernier trimestre 2015 pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- La DIRECCTE 78
- ActivitY
- Pôle Emploi 78
- Département des Yvelines

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B1 – Favoriser l'immersion dans l'emploi

B12 – L'emploi dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

- OBJECTIFS
- Développer des outils supports de l'insertion ;
 - Développer l'employabilité des bénéficiaires du RSA.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent aux bénéficiaires qu'elles embauchent un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne.

Contenu de l'action :

Le Département renouvelle son co-financement des SIAE sur les deux prochaines années.

En 2016 et en 2017 : 93 ETP seront financés par le Département au sein des ACI sur la base d'une prise en charge de 88% du RSA dans les CDDI. Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pourront également bénéficier d'une subvention de fonctionnement dont le montant sera calculé au prorata de l'effort d'insertion réalisé par les structures.

Le subventionnement des Associations Intermédiaires est également maintenu (450€ par bénéficiaires du RSA).

L'effort global souhaité en direction des SIAE consistera davantage à leur procurer de l'activité rémunérée supplémentaire plutôt que d'intervenir en subventionnement. A cette fin une réflexion sur les activités qui pourraient leur être confiées par le Département et par ses partenaires a été initiée par l'agence ActivitY', dans l'optique de leur offrir de nouvelles perspectives de développement économique.

Une rationalisation de la politique IAE sur le territoire yvelinois sera également recherchée, au regard de ses potentialités économiques, et en axant l'action des SIAE sur des filières porteuses et créatrices d'emplois.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Préparation d'une nouvelle CAOM 2016-2017 dernier trimestre 2015 pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- La DIRECCTE 78
- ActivitY'
- Pôle Emploi 78

Services impliqués :

- Maisons des Yvelines/Cellules insertion

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B1 – Favoriser l'immersion dans l'emploi

B12 – Les Entreprises d'Entraînement Pédagogique (EEP)

- OBJECTIFS**
- Développer des outils supports de l'insertion ;
 - Développer l'employabilité des bénéficiaires du RSA.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est un outil de formation et d'entraînement pour les métiers du tertiaire.

C'est une entreprise fictive dans sa production, créée dans un but pédagogique, qui reproduit grandeur nature toutes les fonctions tertiaires de l'entreprise. Les stagiaires accueillis, sous contrat de travail de 35h hebdomadaires, sont considérés comme des salariés d'entreprises placés dans une situation de travail concrète. L'EEP est utilisée comme cadre et méthode pour la formation et l'entraînement au commerce, à la comptabilité, à l'informatique, au marketing et à la vente, à l'achat, à la gestion de personnel.

Contenu de l'action :

Le Département souhaite s'engager dans la création de la 1ère EEP des Yvelines développée par le GRETA, afin de faire accéder au moins vingt bénéficiaires du RSA à l'obtention de titres professionnels dans le secteur du tertiaire : assistant RH, assistant comptable, conseillers relations clientèle,

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Ouverture de l'EEP courant novembre 2015 avec quelques formations financées par la Région.

Dès 2016, intégration progressive des formations titres professionnels financées par le Département, en lien avec les cellules insertion de Seine Aval et Boucles de Seine.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- GRETA 78
- OPCA ?

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B21 – L'ingénierie des clauses d'insertion

- OBJECTIFS**
- Développer de nouveaux outils supports de l'insertion ;
 - Développer l'employabilité des bénéficiaires du RSA.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le Département des Yvelines est engagé dans une politique de commande publique responsable, en faveur de la mise en activité des bénéficiaires du RSA, abordée sous l'angle du recours aux clauses d'insertion dans ses marchés.

Action 1 : la commande publique responsable

Le Département encourage le recours aux clauses d'insertion. Il a confié à l'agence ActivitY' le soin de décliner une ingénierie de ces clauses sur l'ensemble du territoire et à mis à disposition de l'agence d'insertion un équivalent temps plein. Cette ingénierie doit se décliner à travers :

- La constitution d'un réseau de facilitateurs couvrant l'ensemble du territoire départemental et le cofinancement pour ce faire des cinq actuels postes des facilitateurs ;
- Le déploiement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses d'insertion sur l'ensemble du territoire yvelinois;
- La création d'un observatoire départemental des clauses d'insertion.

Action 2 : La mise en œuvre des clauses sur les chantiers EOLE

SNCF-Réseau met en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux liés à la réalisation du projet Eole - prolongement du RER E vers l'ouest qui mettra Mantes-la-Jolie à 35 mn de La Défense en 2022.

Pour soutenir la gestion par les entreprises attributaires et favoriser une gestion globale des heures d'insertion, l'agence ActivitY' est facilitateur chef de file sur les Yvelines.

Il lui incombe donc de permettre la déclinaison des 220 000 heures d'insertion aujourd'hui envisagées dans les Yvelines, soit environ 27 équivalents temps plein par an.

Cette action expérimentale a permis dès 2015 de travailler la mise en place du réseau de facilitateur à travers la préparation d'une charte partenariale.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Sortie des outils partenariaux au 1^{er} trimestre 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Facilitateurs locaux
- Communes et intercommunalités
- La DIRECCTE 78

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B22 – Les Brigades Vertes pour l'insertion

- OBJECTIFS**
- Favoriser l'immersion dans l'emploi ;
 - Développer une approche par filière ;
 - Créer des opportunités d'activité innovantes, au travers des compétences du Département et de celles de ses partenaires.

ACTIONS

Le contexte :

Une des compétences identifiée comme support d'insertion pertinent est l'aménagement et l'entretien des espaces verts et naturels, pour lesquels les directions du Département et un certain nombre de ses partenaires ont des besoins récurrents.

Le support d'insertion « espaces verts » est un modèle traditionnel de remobilisation vers l'emploi. Ce type d'activité permet aux salariés de travailler avec la matière vivante, dans un espace ouvert, souvent très différent du cadre dans lequel ils vivent.

Le recensement des besoins effectué auprès des directions et des partenaires du Département (SDIS, ONF) aboutit à un montant de plus de 700 000 euros de travaux divers.

Le contenu de l'action :

Les travaux qui pourraient être confiés à l'insertion sont de plusieurs ordres :

- débroussaillage, fauche, tonte, élagage, désherbage manuel dans les espaces verts urbains,
- restauration et entretien écologique dans les espaces naturels (essentiellement ENS, terrains de compensation écologique et forêts domaniales),
- enlèvement de déchets épars et dépôts sauvages,
- petits travaux de VRD.

Afin de ne pas créer de structure supplémentaire sur le département, il est envisagé de créer au sein des services du Département un chantier d'insertion agréé par l'Etat pour 12 postes en insertion.

L'agrément ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) permettra à cette équipe insertion, qui fonctionnera sous forme de brigades géo localisées, d'intervenir comme prestataire auprès d'autres collectivités yvelinoises ou des partenaires yvelinois du Département qui souhaiteront s'engager dans ce type de démarche solidaire.

Démarrage de l'activité prévue au cours du 1^{er} trimestre 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Département des Yvelines
- Communes et intercommunalités du 78
- DIRECCTE 78
- ONF
- SDIS78
- Agence INGENIERY
- SMSO
- Bio Yvelines Service
- Inserpro
- Chantiers Ecole
- ACI travaillant dans le secteur

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B23 – L'insertion par la numérisation

- OBJECTIFS**
- Développer la filière numérique comme nouveau support d'insertion dans les Yvelines ;
 - Créer des opportunités d'activité innovantes, au travers des compétences du Département et de celles de ses partenaires.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Dans une optique de modernisation de ses services, le Département doit lancer plusieurs chantiers de numérisation, dont la dématérialisation des dossiers des usagers des services sociaux, la dématérialisation de la chaîne comptable et la numérisation des archives départementales.

Il recherchera à cette fin le recours à une structure de l'économie sociale et solidaire spécialisée dans les techniques numériques afin de développer un nouveau champ d'activité pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Contenu de l'action :

- 1) Réalisation d'une étude d'opportunité quant au choix d'une procédure de commande publique, d'appel à projet, ou de convention de gré à gré avec une SIAE ;
- 2) Rédaction d'un cahier des charges relatif à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics en insertion ;
- 3) Réalisation d'une étude d'impact sur le développement d'une filière insertion sur les métiers du numérique ;
- 4) Recensement des besoins des partenaires yvelinois qui souhaiteraient faire réaliser leurs travaux de numérisation par l'opérateur insertion dédié.

Calendrier prévisionnel :

Lancement de la procédure retenue dernier trimestre 2015 pour démarrage de l'action de numérisation par l'insertion début 2016.

PARTENARIAT

Pilotes : ActivitY'

Partenaires :

- Département des Yvelines
- Communes et intercommunalités du 78
- La DIRECCTE 78
- SDIS 78
- Agence INGENIERY

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B24 – Les aides financières au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- OBJECTIFS**
- Favoriser le développement de l'ESS créateur de richesse sur le département des Yvelines ;
 - Encourager la création et le maintien des emplois d'insertion sur le département.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, créateur de richesse, est fortement pourvoyeur d'emplois d'insertion pour les publics en difficulté, dont les bénéficiaires du RSA.

Conscient du potentiel qu'il représente, le Département et ses partenaires encouragent ce secteur, dont les structures de l'IAE font partie, afin de générer des emplois d'insertion supplémentaires.

Les dispositifs d'aide :

Dans ce sens, le Département proposera dès 2016 :

- une aide au démarrage de structures de l'ESS générant des emplois d'insertion (subvention dégressive de 60 k€ maximum pour trois ans) ;
- une aide à l'investissement de 30 k€ maximum pour les projets permettant le développement d'emplois d'insertion supplémentaires ou le maintien d'emplois d'insertion menacés.

Le Département pourra s'appuyer sur l'expertise de différents partenaires et notamment Yvelines Actives.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Rédaction d'un règlement intérieur des aides à l'ESS au dernier trimestre 2015 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- DIRECCTE 78
- Préfecture 78
- Communes et intercommunalités 78
- Yvelines Active
- La Forge 78

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B25 – Les plateformes de formation aux métiers des Services à la Personne

- OBJECTIFS**
- Favoriser l'accès à la qualification des publics en insertion ;
 - Développer une approche par filière ;
 - Créer des opportunités d'activité innovantes, au travers des compétences du Département et de celles de ses partenaires.

ACTIONS **Eléments de contexte :**

Le Département des Yvelines s'est réengagé dans le partenariat avec la CNSA dans le cadre des deux « plateformes services à la personne » portées par les structures CIMAP et AMADOM. Cette convention vise la formation de demandeurs d'emploi en fonction des besoins de qualification des structures spécialisées dans les services à domicile qui ont adhéré aux plateformes.

Contenu de l'action :

Le Département a signé une nouvelle convention pour trois ans, et s'attachera à optimiser l'efficacité de ce dispositif et à en faire bénéficier plus particulièrement des bénéficiaires du RSA.

Les deux structures porteuses des plateformes sur le territoire font l'objet d'un accompagnement depuis 2015 afin qu'il n'y ait plus qu'un seul porteur sur les Yvelines.

Le Département à travers son opérateur activitY' encouragera la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) dans ce domaine.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Juin 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- CNSA
- Département/DGA Solidarité
- CIMAP
- AMADOM
- La DIRECCTE
- Pôle Emploi

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B26 – L'action interdépartementale de formation aux métiers de la grande distribution

- OBJECTIFS**
- Favoriser l'accès à la qualification des publics en insertion;
 - Développer une approche par filière ;
 - Développer un partenariat et une culture interdépartementale de l'insertion.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le Département des Yvelines s'engage dans une action de formation collective en partenariat avec le Département du Val-d'Oise sur les métiers de la grande distribution. Cette action interdépartementale expérimentale mutualise les moyens nécessaires aux bénéficiaires du RSA pour accéder à une pré qualification sur les métiers de la grande distribution et palier le besoin en recrutement des entreprises franciliennes sur des postes d'employés de commerce.

Contenu de l'action :

Cette action menée en lien avec l'OPCA du Commerce et de la Distribution, le FORCO, permettra à 60 bénéficiaires du RSA yvelinois d'accéder à ces métiers en 2016 et en 2017.

Les bénéficiaires accéderont à l'obtention d'un premier niveau de qualification par le passage du CCP1 (approvisionner un rayon ou un point de vente) du titre professionnel employé commercial en magasin. A une formation théorique de 175h minimum, seront adossés un stage pratique en entreprise et l'apprentissage du permis de conduire dispensée par l'auto école sociale du 95 ou du 78.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Début 2016

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Département 95
- OPCA FORCO
- Pôle Emploi 78 et 95

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B27 – Le partenariat avec le Centre de Promotion par la Formation (CPF)

- OBJECTIFS**
- Favoriser l'accès à la qualification des publics en insertion;
 - Développer une approche par filière ;

ACTIONS

Eléments de contexte :

Le Centre de Promotion par la Formation (CPF) de Chanteloup-Les-Vignes est une structure d'accueil, de bilan, d'orientation, de formation et d'insertion, créée en 1981.

Il propose en matière d'hôtellerie- restauration des actions de niveau V, certifiantes et professionnalisantes afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les employeurs de ce secteur.

En matière d'insertion, il porte des actions d'accompagnement renforcé vers l'emploi et d'aide à la définition du projet professionnel des publics en difficultés.

Contenu de l'action :

Le Département et la DIRECCTE UT 78 vont accompagner le CPF afin de développer une action d'insertion en direction des bénéficiaires du RSA autour des métiers de la restauration. Disposant d'un restaurant d'application, le CPF offre un cadre idéal de formation et de mise en situation professionnelle.

Trente bénéficiaires du RSA vont pouvoir suivre chaque année des formations qualifiantes sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration dans le cadre de la création d'une entreprise d'insertion spécialisée dans l'activité de traiteur au sein du CPF.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Réalisation d'une étude d'opportunité : 1^{er} trimestre 2016 ;
Mise en œuvre opérationnelle : juin 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY
- La DIRECCTE UT78
- Pôle Emploi
- CPF de Chanteloup

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B28 – Les plateformes de formation aux métiers du BTP

- OBJECTIFS**
- Développer une approche de gestion prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC) des entreprises yvelinoises ;
 - Développer une approche par filière/métier.

ACTIONS

Eléments de contexte :

En prévision du démarrage de plusieurs chantiers de travaux publics sur les Yvelines à horizon 2017, les partenaires yvelinois anticipent le besoin en main d'œuvre pour permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux pré-qualifications ou qualifications correspondantes. C'est pourquoi il initie, en lien avec la fédération départementale et régionale du BTP, le GEIQ BTP, le CFM BTP (centre de formation d'apprentis) et Constructys l'OPCA du secteur, une plateforme de formation aux métiers de maçon, constructeur de route et canalisateur, correspondant à la demande récurrente des employeurs.

Contenu de l'action :

Cette action innovante a vocation à adosser un GEIQ à un Groupement d'employeur Travaux Publics et ainsi favoriser le retour à l'emploi d'au moins 50 bénéficiaires du RSA par an.

La plateforme proposera :

- Une découverte des métiers sur des plateaux techniques ;
- L'obtention de diplômes Sauveteur Secouriste du travail (SST) et le CACES R408 (travail en hauteur) ;
- Des formations de base intensives sur 6 semaines : gestes techniques de base ;
- Et enfin un support de réalisation : contrat de professionnalisation, entrée en formation qualifiante, accès à l'emploi direct.

Calendrier prévisionnel de réalisation

Démarrage prévu 1^{er} trimestre 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- EOLE
- Fédération 78 des BTP
- OPCA Constructys
- CFM BTP Trappes
- GEIQ BTP Ile de France
- La DIRECCTE UT78
- Pôle Emploi 78
- MDEE du Mantois
- Facilitateurs du 78

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B2 – Créer des opportunités d'activité innovantes

B29 – Le partenariat avec les entreprises yvelinoises

- OBJECTIFS**
- Inciter les entreprises yvelinoises à embaucher des bénéficiaires du RSA ;
 - Etablir des liens entre les SIAE et les entreprises yvelinoises pour réaliser des suites de parcours vers un emploi pérenne des bénéficiaires du RSA.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Les dispositifs en faveur de l'insertion des publics en difficulté sont souvent méconnus des entreprises. Certaines ont pourtant des besoins importants de recrutement et peinent à pouvoir certains types de poste.

Actions :

Le Département et Pôle Emploi souhaitent développer de nouvelles actions permettant de fluidifier les parcours vers l'emploi durable, au-delà des actions déjà détaillées dans d'autres fiches action (financement des CIE, plateformes de formation dans des filières spécifiques, partenariats avec NQT et FACE...) :

- Communication auprès des entreprises qui recrutent (partenariat Chambres consulaires et organisations d'entreprises) ;
- Prospection des offres d'emploi adaptées aux profils des bénéficiaires du RSA (partenariat PE) ;
- Préparation des bénéficiaires du RSA aux entretiens (via plateforme de préparation à l'emploi et espaces d'insertion) ;
- Offre de service au recrutement (en lien avec les CIE).

Le Département a mis en place 8 cellules insertion au sein de ses Maisons Départementales afin de développer de nouvelles solutions de mise en activité des bénéficiaires du RSA, dont certaines passeront par des partenariats nouveaux avec les employeurs du secteur privé.

Pôle Emploi a pour sa part développé courant 2015 plus de 70 postes de conseillers dédiés à la relation avec les entreprises au sein des agences yvelinoises.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Pôle Emploi
- Chambres consulaires
- Organisations départementales d'entreprises (MEDEF, CGPME...)
- Clubs d'entreprises locaux
- Communes et intercommunalités 78

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B3 - Les actions en direction des publics spécifiques

B31 – Le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT) pour les jeunes diplômés bénéficiaires du RSA

- OBJECTIFS**
- Accompagner les jeunes diplômés (25-30 ans / bac+3 minimum) bénéficiaires du RSA dans l'emploi.
 - Elargir le réseau local d'entreprises susceptibles d'accompagner ces jeunes.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Dans les Yvelines, près de 40% des bénéficiaires du RSA ont moins de 35 ans et environ 700 d'entre eux ont un niveau bac+4. Le Département souhaite apporter une réponse spécifique à ce public.

Contenu de l'action :

L'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) propose au Département une action de parrainage par des cadres supérieurs et dirigeants d'entreprises. Ainsi les jeunes diplômés accompagnés apprennent à connaître les codes de l'entreprise, peuvent accéder à un réseau professionnel et, avec l'appui de leur parrain, définissent leur projet professionnel en maîtrisant mieux le marché de l'emploi afin de trouver un emploi pérenne et qualifié.

Avec le financement du Département, NQT accompagnera 200 bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans diplômés (minimum bac+3) grâce au recrutement d'un collaborateur mobilisé à plein temps sur le territoire (mobilisation de jeunes et de parrains et animation territoriale du dispositif). Ce collaborateur sera en lien quotidien avec Activit'Y.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Mise en place d'un conventionnement à compter de janvier 2016 pour 2 années.

PARTENARIAT

Partenaires :

- Activit'Y
- Association NQT
- Parrains et entreprises
- Communes et intercommunalités 78 adhérentes à l'association NQT (Les Mureaux, Sartrouville, CA2RS et CAMY...)

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B3 - Les actions en direction des publics spécifiques

B32 – Le partenariat avec FACE pour les jeunes bénéficiaires du RSA sans qualification

- OBJECTIFS**
- Accompagner les jeunes bénéficiaires du RSA sans qualification (25-35 ans) dans l'emploi.
 - Elargir le réseau local d'entreprises susceptibles d'accompagner ces jeunes.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Dans les Yvelines, 40% des bénéficiaires du RSA ont moins de 35 ans. Ce pourcentage est plus important sur les territoires de Saint-Quentin, de Saint Germain-en Laye et du Mantois. Le Département souhaite apporter une réponse spécifique à ce public.

Contenu de l'action :

L'association FACE propose au Département une action de parrainage par des salariés d'entreprises locales. Ainsi les jeunes accompagnés apprennent à connaître les codes de l'entreprise, peuvent accéder à un réseau professionnel et, avec l'appui de leur parrain, définissent leur projet professionnel en maîtrisant mieux le marché de l'emploi afin de trouver un emploi pérenne et qualifié.

Avec le financement du Département, FACE accompagnera 200 jeunes bénéficiaires du RSA (25-35 ans) sans qualification.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Mise en place d'un conventionnement à compter de janvier 2016 pour 2 années.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Association FACE
- Parrains et entreprises

DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

B3 - Les actions en direction des publics spécifiques

B33 – L'aide au parcours de création d'entreprise

OBJECTIFS ➤ Accompagner les projets de création ou de développement d'entreprise déjà créée par un bénéficiaire du RSA, y compris d'y renoncer

ACTIONS Eléments de contexte :

Le soutien à la création d'entreprise par des bénéficiaires du RSA, actuellement déployé sur le département, est multiple, hétérogène et la coordination des parcours n'est pas organisée. Une fois l'entreprise créée, le suivi des entrepreneurs, généralement toujours bénéficiaires du RSA, n'est pas ou peu assuré.

Contenu de l'action :

Le Département souhaite maintenir le soutien à la création d'entreprise par le biais d'un appel à projets. L'objectif est de décliner une prestation d'accompagnement, regroupant l'ensemble de l'offre, dans une logique de « parcours du créateur » : du diagnostic de faisabilité au suivi, dans le temps, de l'entreprise créée (au moins 18 mois). Dans un certain nombre de cas, la finalité de l'accompagnement sera d'amener le bénéficiaire à renoncer à son projet et à l'orienter vers un nouveau parcours professionnel plus adapté.

Le nouvel opérateur sera évalué, à l'issue de la prestation, sur le nombre d'entreprises réellement créées ou développées et le nombre de réorientations vers une activité salariée ou une formation.

Cette action bénéficiera à 400 bénéficiaires du RSA dès 2016.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Lancement de l'appel à projet au dernier trimestre 2015 pour un démarrage de l'action en janvier 2016.

PARTENARIAT

Porteur : à déterminer via procédure d'appel à projets

Partenaires :

- ActivitY'
- Acteurs de la création et du développement d'entreprise
- Chambres consulaires
- Pépinières et PFIL
- communes et intercommunalités 78

S'APPUYER SUR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

C1 - Développer une démarche concertée avec les territoires

C11 – Les cinq pactes territoriaux d'insertion locaux

- OBJECTIFS**
- Adapter l'offre d'insertion aux réalités territoriales ;
 - Développer l'articulation des partenaires locaux.

ACTIONS

Eléments de contexte :

L'offre d'insertion départementale est inégalement répartie sur le territoire.

Les besoins des bénéficiaires du RSA et des territoires n'étant pas identifiés, ils ont été dotés d'une offre à partir d'une première analyse sociale de la situation des bénéficiaires et non pas socioprofessionnelle.

De plus, l'offre d'insertion a été également construite à partir du périmètre d'intervention des structures existantes sur le territoire yvelinois.

Contenu de l'action :

Le Département met en place, via son opérateur l'agence Activit'Y', une démarche territoriale qui doit se concrétiser par la construction de cinq pactes territoriaux d'insertion locaux, sur les territoires des intercommunalités qui seront créées au 1er janvier 2016 (pour GSQ, VGP, GPSA, Boucle de Seine) et un pacte spécifique pour les zones rurales.

Ces pactes territoriaux d'insertion locale devront être réalisés en concertation avec l'ensemble des partenaires publics et privés des territoires concernés, en visant une réponse adaptée aux bénéficiaires du RSA comme aux besoins des territoires.

Ces pactes territoriaux d'insertion locaux seront pilotés par les cellules insertion du département implantées au sein des Maisons Départementales des Yvelines.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Démarrage de la démarche diagnostic dernier trimestre 2015 pour concertation partenariale dès 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- Activit'Y'
- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Partenaires publics et privés yvelinois

S'APPUYER SUR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

C2 - Optimiser les moyens

C21 – ActivitY' : l'agence d'insertion des Yvelines

OBJECTIFS ➤ Optimiser le partenariat insertion dans les Yvelines ;

ACTIONS

Eléments de contexte :

Afin de répondre à la crise économique et sociale qui frappe le territoire, le Département et la Préfecture des Yvelines ont souhaité donner une impulsion nouvelle à la politique d'insertion yvelinoise, afin de mieux accompagner les populations les plus fragiles, au premier rang desquelles les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Contenu de l'action :

Une agence d'insertion des Yvelines, nommée *ActivitY'*, a été cofondée par les deux partenaires institutionnels sous la forme d'un groupement d'intérêt public, avec pour double objectif, d'une part d'identifier et de développer de façon systématique les solutions de mise en activité des bénéficiaires du RSA et, d'autre part de renforcer la coordination des acteurs départementaux dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Effective depuis le premier trimestre 2015, l'agence assure pour le compte du Département sa responsabilité en matière d'insertion, en coordination étroite avec les acteurs du territoire au travers du pacte territorial d'insertion départemental.

Elle a pour objet de développer et promouvoir de nouvelles solutions de lutte contre les situations d'exclusion socioprofessionnelle à travers l'émergence d'actions de mise en activité des Yvelinois en difficulté.

Le Département contribue aux apports en nature du GIP sans contrepartie financière, notamment par le biais de la mise à disposition de douze agents employés du Département. L'Etat y contribue par la mise à disposition des crédits du dispositif d'Aide personnalisée pour le Retour à l'Emploi soit un montant de 1,3M d'euros.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Création du GIP en avril 2015 ;
Recrutement de l'équipe de janvier à septembre 2015 ;
Proposition du plan d'action : septembre 2015 ;

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Etat
- Département
- Acteurs privés et publics yvelinois

S'APPUYER SUR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

C2 - Optimiser les moyens

C22 – Les cellules insertion des Maisons Départementales des Yvelines

- OBJECTIFS
- Adapter l'offre d'insertion aux réalités territoriales ;
 - Développer l'articulation des partenaires locaux.

ACTIONS

Eléments de contexte :

Depuis la mise en œuvre de la loi portant création du RSA, la dynamique partenariale locale, avec la disparition des commissions locales d'insertion et des programmes locaux d'insertion qu'elles proposaient, n'a pas fait l'objet d'une attention particulière du Département chef de file de la politique d'insertion.

Contenu de l'action :

Le Département a fait le choix de renforcer dès 2015 ses moyens internes, pour la mise en œuvre des dispositifs insertion et l'élaboration des pactes territoriaux d'insertion locaux.

Cinq « cellules insertion » réparties au sein des nouvelles Maisons Départementales des Yvelines, ont été recrutées afin de décliner des plans d'action locaux et assurer la mise en œuvre des orientations de l'agence ActivitY'.

Elles sont composées de :

- Un responsable garant de l'élaboration du pacte territorial insertion ;
- Un ou plusieurs responsables emploi-formation en charge de mettre en œuvre les dispositifs de mise en activité ;
- Un assistant administratif garant des outils de diagnostic et d'évaluation des cellules ;
- Travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement global avec Pôle Emploi.

Au total 41 personnes composent ces nouvelles équipes réparties sur le territoire au prorata des besoins en matière d'insertion.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Maisons des Yvelines/Cellules insertion

S'APPUYER SUR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

C3 – Définir la gouvernance de l'insertion

C31 – Les comités techniques territoriaux

- OBJECTIFS**
- Relancer et institutionnaliser la dynamique partenariale locale ;
 - Développer l'articulation des partenaires locaux

ACTIONS

Eléments de contexte :

Depuis la mise en œuvre de la loi portant création du RSA, la dynamique partenariale locale, avec la disparition des commissions locales d'insertion et des programmes locaux d'insertion qu'elles proposaient, n'a pas fait l'objet d'une attention particulière du Département chef de file de la politique d'insertion.

Contenu de l'action :

Pour concevoir les pactes territoriaux d'insertion locaux, les huit cellules insertion réuniront des comités techniques territoriaux, instances partenariales ayant pour vocation de créer les conditions favorables aux échanges.

Ces comités techniques territoriaux seront constitués de l'ensemble des partenaires locaux dont les compétences sont indispensables à l'élaboration d'une programmation locale de mise en activité des bénéficiaires du RSA.

Ils devront produire une analyse partagée du territoire et proposer un plan d'action global pour le territoire mettant en synergie leurs expertises.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

Démarrage de la démarche diagnostic dernier trimestre 2015 pour concertation partenariale dès 2016.

PARTENARIAT

Partenaires :

- ActivitY'
- Maisons des Yvelines/Cellules insertion
- Partenaires publics et privés yvelinois